



Engagement École Des Jardins 2013

- ✓ J'adhère aux principes de la charte de l'école des jardins
- ✓ Je contribue à l'aménagement , au fonctionnement et au financement du jardin d'ADELES et de l'ensemble des projets de l'association par une participation que je choisis en fonction de mes ressources et de ma disponibilité.

Je choisis l'engagement suivant :

72 euros (6 euros par mois) + 1080 fraises (18h par an, 1h30 par mois)

Je suis prêt à m'investir davantage en temps :

36 euros (3 euros par mois) + 1440 fraises (24h par an, 2h par mois)

Je suis moins disponible ou peux soutenir financièrement le jardin d'ADELES :

144 euros (12 euros par mois) + 600 fraises (12h par an, 1h par mois)

Un tarif solidaire à 12 euros + 24h par an est proposé aux jardiniers solidaires ou aux « petits budgets ».

Les coups de main peuvent être donnés sur l'école des jardins mais aussi sur l'ensemble du jardin d'ADELES (cf calendrier des chantiers collectifs). Les « potins » du jardin me tiendront régulièrement informés des besoins de coups de main.

Je note régulièrement les heures effectuées sur la liste affichée dans le cabanon. Au delà des heures liées à mon engagement, je pourrai créditer mon compte SEL de fraises supplémentaires.

Je participe de manière régulière sur l'année et au moins une fois par trimestre aux chantiers, réunions de concertation ou manifestations du jardin.

Je peux prélever l'équivalent de deux brouettes de compost pour ma parcelle.

Nom :

N° adhérent :

A Pessac, le.

Signature :

Liste de diffusion : ecoledesjardins@listes.terredadeles.org

Contact :

Dorothee Eisenbeis : 06 30 56 98 10 d.eisenbeis@terredadeles.org

Chantal Ribière : 05 56 07 68 92 - 06 60 12 29 99 c.ribiere@terredadeles.org



Mémento à l'usage du jardinier de L'ÉCOLE des Jardins (EDJ)

- Le jardinier s'engage à respecter les **éléments de la Charte** et **adhère au projet global de Terre d'ADELES**
- Il bénéficie d'**installations communes** du jardin (toilettes, cabanon EDJ, outils repérés EDJ, serre, évier avec eau potable, arrosage) et **s'engage à ne pas utiliser d'autres espaces sans accord** des référents ou coordinateurs du Jardin d'ADELES.
- Pour répondre aux questions qu'il se pose, le jardinier peut solliciter des **conseillers techniques ou des référents de domaine** (cf liste affichée dans le cabanon).

- Pour le **fonctionnement au quotidien**, le jardinier s'engage à :

Assurer l'**entretien régulier de sa parcelle** et des abords en cultivant selon des méthodes naturelles qui n'utilisent pas de produits chimiques de synthèse

Participer à l'**entretien des espaces communs** du jardin d'ADELES

Ranger les outils utilisés dans un état correct ou **prévenir** le référent outil s'il est cassé

Fermer les 2 portails d'accès quand il n'y a plus personne au jardin

Gérer l'eau dans un souci d'économie avec utilisation de techniques de couverture du sol (paillage, emploi de BRF...)

Veiller au **recyclage des déchets en compostant** tout ce qui peut être détruit sur place (des bacs sont à sa disposition à cet effet) et en **évacuant** par ses propres moyens les déchets qui ne peuvent être compostés

Noter lui-même ses **heures de participation** aux travaux collectifs sur un **tableau affiché** dans le **cabanon EDJ**

Se tenir informé en participant aux réunions mensuelles de concertation ou en lisant les compte-rendus.

- Le jardinier de L'École des Jardins participe à son fonctionnement pour y créer un **espace convivial et solidaire**.
- La **production de chaque parcelle** est la propriété du jardinier concerné et ne peut en aucun cas être récoltée sans son accord,
- Il est prudent que chaque utilisateur du jardin soit vacciné contre le tétanos

